

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 octobre 2019

Délibération CA_20191016_009

Marché n° 2019-05-15 de maintenance et de modernisation du système d'information opérationnel : marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec l'entreprise SYSTEL : avenant n° 1 au marché

VOTE : adopté à l'unanimité

4 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération du bureau en date de 15 mars 2019 autorisant le président à signer le marché de maintenance et de modernisation du SIO ;

Considérant la nécessité de modifier les modalités de paiement du prix forfaitaire n° 1.

DECIDE :

Article unique : l'avenant n° 1, ci-annexé, au marché n° 2019-05-15 pour la maintenance et la modernisation du SIO du SDIS 36, passé avec l'entreprise SYSTEL est approuvé et monsieur le président est autorisé à le signer.

DESCOUT Serge